

& LITT. Décembre. 1773. 407

geons spécialement & expressément par tous les effets susdits, ainsi qu'à toute autre chose qui y seroit contraire; comme si leur teneur étoit pleinement & suffisamment exprimée dans la présente, comme si elles y étoient incluses & exprimées mot pour mot, sans en avoir omis aucune, & comme si on avoit observé les formes; voulant d'ailleurs qu'elles restent dans toute leur vigueur quant aux autres articles. Voulons de plus qu'on ait, en justice & ailleurs, pour les copies & exemplaires de la présente Lettre, dès qu'elle sera munie de la signature de quelque Notaire public, & du sceau de quelque personne constituée en dignité Ecclésiastique, la même foi que l'on auroit à ce présent Original, s'il étoit produit & exhibé.

Donné à ROME, à Sainte Marie Majeure, sous l'Anneau du Pêcheur, le 21. Juillet 1773, la cinquième année de notre Pontificat.

(Signé) A. Card. NEGROMI.

BREF du 16. Août, en conséquence de la Bulle
d'extinction de la Compagnie de JESUS.

CLEMENT XIV.

A PERPETUITÉ.

Nous avons, pour des causes très-graves, par notre Bref du 21. Juillet dernier, jugé & déclaré éteinte & supprimée la Société de JESUS, ainsi qu'il est plus amplement spécifié dans le contenu de ce Bref, dont Nous voulons

D d